12 juin 2018. Troisième journée de permanence

(4) Dépôt du dossier envisagé au (D) par Mr PECHIER et Mr SYLVESTRE sous l'annexe (B)

(5) M. THIZY Christian, vient se rendre compte sur le lieu de sa parcelle 81 AL, partiellement incluse dans l'enveloppe future zone 1AUa.

(6) M. BLAIRE Jean-Luc informe que les parcelles 128 et 129 ont un niveau moyen inférieur à celui de sa parcelle 138. Que cette zone actuellement plantée en poirier remplit les eaux de ruissellement NE et SE sans exutoire. Qu'en conséquence, en cas d'urbanisation, la rétention d'eau bloquée lui serait hautement préjudiciable. Les inconvénients pourraient être partiellement réduits par la création de fossés latéraux à la RD139 et conduisant au ruisseau existant.

Annexe 4 photos. (C)

(7) Concernant la parcelle 186 proposée en Ucj, nous, propriétaires de ladite parcelle, nous opposons à ce classement et souhaitons qu'elle reste en zone UC, quitte à résoudre de façon légale et définitive les accès à ladite parcelle.

12/6/18 Patricia & ERIC ROBIN.

(8) Mme FERRIN n'est pas satisfaite du zonage sur le statut futur de son terrain 182.

(9) Le plan est non conforme à la réalité : zonage 1 AUB concernant la parcelle 365, divisée en 393 - 394 et 395 dont 1 certaine est construite ou fait l'objet d'un permis de construire en vigueur ou d'une division parcellaire en cours.

Un bâtiment sur la 397 est non indiquée sur le projet PLU

Nous aimerions connaître les destinations réelles des parcelles susnommées, sachant que nous souhaitons que leur qualité de constructibilité soit préservée.

Une demande de permis est en cours d'instruction.

annexé (D) en a titre de documents complémentaires

Daniel FAVRE & Mme

Annexé (E) lettre de Mme BOUCHERAND et Mme SAUVAGEON